

DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
DE LYON

CANTON  
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**COHÉSION SOCIALE**

**PROGRAMMATION COHÉSION  
SOCIALE 2015 ET DÉCISION  
MODIFICATIVE 1**

Délibération : **05.2015.034**

Transmis en préfecture le :

**1 juin 2015**

Séance du : **26 mai 2015**

Compte-rendu affiché le **2 juin 2015**

Date de convocation  
du Conseil Municipal : **20 mai 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux  
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume  
COUALLIER**

**Membres présents à la séance :**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed  
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian  
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves  
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe  
GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume  
COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET,  
Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian  
ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY,  
Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe  
MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROUSSEAU,  
Serge BALTER, Bernard GUEDON, Aurélien  
CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe  
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette  
PIERONI, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-  
PERROT

**Membres absents excusés à la séance :**

François VURPAS, Nicole CARTIGNY, Anne-Marie  
JANAS, Evan CHEDAILLE

**Pouvoirs :**

Nicole CARTIGNY à Marie-Paule GAY, Anne-Marie  
JANAS à Mohamed GUOUGUENI, Evan  
CHEDAILLE à Yves CRUBELLIER

**Membres absents à la séance :**

\*\*\*\*\*

## **RAPPORTEUR : Madame Pascale ROTIVEL**

La loi n° 2014-173 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 a redéfini en profondeur le cadre d'action de la politique de la ville en déterminant une nouvelle géographie prioritaire.

Faisant suite à l'ancien dispositif de Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007-2014, le Contrat de Ville 2015-2020 (CDV) définit ainsi un périmètre unique d'intervention, celui du quartier prioritaire de la politique de la Ville (QPV), selon un critère unique de « concentration de la pauvreté ».

Saint-Genis-Laval, inscrite dans le précédent dispositif de la politique de la ville avec deux quartiers (Collonges et Barolles), a été maintenue dans le Contrat de Ville avec un seul QPV : les Collonges.

Concernant les Barolles, la Ville a demandé à l'État et à la Métropole que le quartier soit inscrit comme « quartier en veille » afin de bénéficier des crédits de droit commun pour l'accompagner dans sa sortie de la politique de la ville.

En terme de contractualisation, le Contrat de Ville d'agglomération définit les orientations qui favoriseront l'équité entre les territoires de l'agglomération, contrat décliné localement dans chaque commune ayant un QPV. Ce document sera signé le 02 juillet 2015 par l'État, la Métropole, la Région ainsi que l'ensemble des maires concernés.

À ce titre, trois axes stratégiques ont été retenus et les objectifs généraux visent à :

- construire « avec » et non pas « pour » les habitants, en organisant une démarche de travail avec eux aux différentes échelles.
- une priorité : la jeunesse.

### **1 - Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier**

Cet axe se rapporte à l'enjeu de transformation et d'intégration des territoires. Il s'agit là, notamment à travers le renouvellement urbain, de diversifier les fonctions des quartiers, les raccorder à la ville en facilitant la mobilité afin de renforcer leur intégration et celle de leurs habitants à l'agglomération.

#### **Principaux leviers d'action :**

- => *Renouvellement urbain,*
- => *Cadre de vie et habitat,*
- => *Développement économique local,*
- => *Équipements structurants,*
- => *Mobilité/désenclavement.*

### **2 - Mobiliser les principales politiques publiques**

L'enjeu est d'assurer une solidarité sur les territoires prioritaires à travers l'intervention du droit commun des politiques publiques de la Métropole, l'État, les communes et les autres partenaires du Contrat de Ville dans les territoires de la politique de la ville.

#### **Principaux leviers d'action :**

- => *Réussite scolaire/Éducation,*
- => *Insertion économique et accès à l'emploi,*
- => *Santé,*
- => *Prévention-sécurité,*
- => *Gestion Sociale et Urbaine de Proximité (GSUP).*

### **3 - Renforcer le lien social**

Il s'agit de poursuivre et développer la capacité de la politique de la ville à agir pour renforcer le lien social entre tous les habitants. Centré sur le « vivre ensemble », cet axe renvoie plus particulièrement aux enjeux spécifiques liés à la diversité des populations et aux initiatives locales autour d'un projet de territoire.

#### **Principaux leviers d'action :**

- => *Développement social,*
- => *Développement culturel,*
- => *Participation conseils citoyens,*
- => *Prévention des discriminations,*
- => *Égalité hommes-femmes.*

**Une convention locale d'application du Contrat de Ville sera déclinée sur chaque commune inscrite en Contrat de Ville.** Cette convention s'appuiera sur un diagnostic partagé du territoire, le plan de prévention de la délinquance 2015-2017 en cours de finalisation pour préciser les enjeux et programmes d'actions sur les QPV et « quartier en veille » pour la période 2015-2020.

Pour 2015, la commune a d'ores et déjà centré son projet d'actions de cohésion sociale en déclinant ces axes et en tenant compte pour chacun, des objectifs de lutte contre les discriminations, d'égalité hommes-femmes et de travail sur la jeunesse.

La programmation ci-après présente donc les objectifs prioritaires et les actions 2015 en terme de cohésion sociale, dont les actions co-financées par les partenaires institutionnels dans le cadre du Contrat de Ville.

Aussi les objectifs prioritaires pour la Ville de Saint-Genis-Laval sur 2015 sont :

### **1. Rattacher les quartiers à la ville et les diversifier**

La Ville poursuivra la mise en œuvre des deux projets de **renouvellement urbain sur les Collonges et Barolles** :

- **Aux Collonges**, suite au démarrage des travaux en 2014, la construction de la nouvelle Maison de Quartier des Collonges se finalisera à l'été 2015. Le groupe de référents de suivi des travaux, constitué dès le démarrage du chantier pour être une interface entre la Ville et les habitants sur les éventuelles nuisances, continuera à se réunir avec les partenaires locaux de manière mensuelle jusqu'à la fin des travaux. Les habitants du quartier bénéficieront donc d'un nouvel équipement public structurant dont l'inauguration officielle est prévue à la rentrée scolaire.
- **Aux Barolles**, suite au réaménagement de la place des Barolles en 2013 et la pose d'une nouvelle signalétique directionnelle extérieure en 2014, la prochaine étape du schéma directeur de requalification des espaces extérieurs du quartier élaboré en 2010 par le Grand Lyon et la Ville concerne le Mail des Barolles. Proposée par la Ville pour être inscrite à la prochaine Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) de la Métropole, cette continuité de la requalification des espaces extérieurs permettrait également d'accentuer la végétalisation du quartier. La délibération de la Métropole actant le financement des projets retenus au sein de la PPI devrait être prise cet été.

Ces actions participeront en outre, à l'amélioration du cadre de vie, du « mieux vivre ensemble » favorisant ainsi le renforcement du lien social et l'intégration de tous les habitants dans la Ville.

### **2. Mobiliser les principales politiques publiques**

En terme de **réussite scolaire et éducative**, le Programme de Réussite Éducative (PRE), jusqu'ici porté à travers la politique de la ville, l'est désormais en droit commun.

La Ville développe également différentes actions en matière **d'insertion économique et d'accès à l'emploi**. Outre les projets menés en direction des jeunes (chantiers d'insertion jeunes adultes, préparation aux entretiens d'embauche), la maîtrise de la langue française et de l'utilisation de l'outil informatique dans la recherche d'emploi et la création d'entreprise, seront les actions menées.

**En matière de prévention - sécurité**, pour rappel, le Contrat Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD), en cours de finalisation, constitue ce volet du contrat de ville. À ce titre, à travers les divers groupes de travail pluri-partenariaux (services de la Ville, forces de l'ordre, Éducation Nationale, Services de protection et de prévention, associations socio-culturelles, bailleurs...), diverses actions sont menées quant à la prévention de la délinquance, la santé, la tranquillité publique (chantiers jeunes et éducatifs, les Travaux d'Intérêt Général, les rappels à l'ordre, la vidéo-protection...).

Dans le cadre de la **GSUP**, les actions de **sur-entretien des espaces extérieurs** proposées par les

bailleurs sont maintenues. Elles participent au « mieux vivre ensemble » mais permettent également de favoriser l'accès à l'emploi en positionnant un personnel en insertion professionnelle.

### **3. Renforcer le lien social**

Concernant le développement social, si la sortie des Barolles de la géographie prioritaire ne permet plus la plupart des financements de l'État sur ce quartier, la Ville poursuit cependant le financement d'actions sur cette thématique.

Par ailleurs, suite aux attentats à Paris en janvier 2015, la Ville a souhaité soutenir les initiatives d'actions liées aux valeurs de la République et à la laïcité.

Dans la continuité de 2014, l'accent sur le volet culturel est maintenu. Ainsi, l'action «Histoires vraies des Collonges », nouvelle action portée par « La Mouche », propose de travailler en lien avec les partenaires et groupes scolaires des Collonges sur le partage de témoignages d'habitants quant à des faits vécus sur leur quartier.

Concernant la participation des habitants, la Ville constituera un Conseil Citoyen. Cette instance paritaire aura pour vocation d'impliquer les habitants des Collonges (QPV) dans la conduite et le suivi de la politique de la ville.

**Ainsi, en 2015, la programmation « cohésion sociale » intègre 17 actions : 14 menées en 2014 sont reconduites et 3 projets nouveaux seront mis en œuvre.**

Ces derniers visent à valoriser le vivre ensemble et la mémoire collective des Collonges (action I.3.2), à travailler sur les valeurs de la République (action I.3.3) et à mettre en place un Conseil citoyen porteur de l'implication des citoyens des Collonges dans le centre ville (action I.3.4).

## **I - PROJETS DE FONCTIONNEMENT**

### **Action I.2.1 : Chantiers insertion jeunes adultes (action reconduite)**

Un chantier éducatif pour les jeunes majeurs (18-25 ans), en lien avec le bailleur Grand Lyon Habitat, sera mené sur le patrimoine de ce dernier. L'Association intermédiaire, Saint-Genis-Emploi, portera les contrats de travail. La Ville et le bailleur financeront chacun 50% la rémunération des jeunes.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **5 190€**

→ Participation attendue de Grand Lyon Habitat : 2 595€ (auxquels s'ajoutera l'achat du matériel)

→ **Participation de la Commune : 2 595€**

### **Action I.2.2 : Rémunération des encadrants sur les chantiers (action reconduite)**

Dans le cadre des actions menées par la Ville sur les thématiques d'insertion et de prévention, divers chantiers jeunes (Ville Vie Vacances pour les 16-18 ans, éducatifs pour les jeunes majeurs) sont mis en œuvre. À ce titre, la commune fait appel à l'association d'insertion « Saint-Genis-Emploi » pour mettre à disposition un encadrant technique qui coordonnera le chantier et répartira les tâches entre les jeunes.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **1 936€**

→ **Participation de la Commune : 1 936€**

### **Action I.2.3: Plateforme linguistique mobile (Cofinancement CDV : action reconduite)**

La plateforme linguistique du Sud Ouest Lyonnais met en place des permanences d'accueil pour le public rencontrant des difficultés en langue française (analphabétisme, illettrisme ...) afin des les orienter vers les structures les plus adaptées. Cette action permet aussi la mise en réseau des acteurs (pour impulser, suivre et coordonner les actions en langue française) et des actions socio-

linguistiques (échanges de pratiques, mise en place d'outils communs ...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes de Pierre-Bénite, Oullins, Brignais et La Mulatière

Porteur de projet : **AFI, Association Formation et Ingénierie**

Coût prévisionnel : **28 750€**

- Participation attendue de l'État : 13 050€
- Participation attendue des autres Villes : 12 550€
- **Participation de la Commune : 3 150€**

#### **Action I.2.4: Mon image, ma voix** (Cofinancement CDV : action reconduite)

De nombreux jeunes (16 - 25 ans) connaissent des difficultés dans leur recherche d'emploi et lors de toutes les étapes de leur parcours d'insertion professionnelle. À travers divers outils, cette action a pour objectif de leur apprendre les « codes » en vigueur dans le cadre d'une embauche : rédaction d'un CV, formulation de la candidature, tenue vestimentaire adaptée à la situation, manière de se présenter (ton et vocabulaire attendus, gestuelle...).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes d'Oullins, Pierre-Bénite, Brignais et la Mulatière.

Porteur de projet : **Mission Locale**

Coût prévisionnel : **15 287€**

- Participation attendue des autres Villes : 6 849€
- Participation attendue de l'association : 5 802€
- **Participation de la Commune : 2 636€**

#### **Action I.2.5: Appui à la création d'entreprise** (Cofinancement CDV : action reconduite)

Depuis 2006, la coopérative « Graines de SOL » basée sur Pierre-Bénite promeut l'esprit d'initiative en proposant un cadre légal à de futurs créateurs d'entreprise leur permettant un démarrage immédiat de leur activité. La coopérative est en effet conçue comme un outil d'accueil, de test, d'accompagnement, d'apprentissage à la fonction d'entrepreneur (gestion financière, commerciale, comptabilité, droit, fiscalité).

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite, Irigny, la COPAMO et la CCVG.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **218 806€**

- Participation attendue de l'État : 10 000€
- Participation attendue de l'Europe : 50 000€
- Participation attendue de la Région : 47 000€
- Participation attendue de la Métropole : 12 000€
- Participation attendue des autres Villes : 27 100€
- Participation attendue de la COPAMO : 6 000€
- Participation attendue de la CCVG : 3 000€
- Autofinancement : 52 706€
- **Participation de la Commune : 11 000 €**

#### **Action I.2.6: CitésLab** (Cofinancement CDV : action reconduite)

« CitésLab » est un dispositif visant la création d'entreprise dans les quartiers concernés par les dispositifs de la politique de la ville. Il a pour objectifs de favoriser et détecter les initiatives des habitants, les accompagner dans la maturation de leurs projets d'activité afin d'orienter et sécuriser au mieux leur parcours professionnel.

Cette action est menée en intercommunalité avec les communes d'Oullins, Pierre-Bénite et Brignais.

Porteur de projet : **Graines de SOL**

Coût prévisionnel : **61 924€**

- Participation attendue de l'État : 8 000€
- Participation attendue de la CDC : 22 803€
- Participation attendue de la Métropole: 10 000€
- Participation attendue des autres Villes : 14 738€
- **Participation de la Commune : 6 383€**

**Action I.2.7 : Informatique et insertion professionnelle** (Cofinancement CDV : action reconduite)

Cette action vise à rendre le public en insertion professionnelle autonome avec l'outil informatique afin que ce dernier ne constitue pas un frein à la recherche d'emploi mais un atout. Elle lui permet de maîtriser l'outil informatique dont l'apprentissage est basé sur la recherche d'emploi (consultation des sites liés à l'emploi, réalisation de leurs CV et lettre de motivation, mise en ligne et candidature par mail).

Cette action est menée en intercommunalité avec les villes d'Oullins et La Mulatière.

Porteur de projet : **OASIS**

Coût prévisionnel : **15 800€**

- Participation attendue de l'État : 5 500€
- Participation attendue de la Métropole : 900€
- Participation attendue des autres Villes : 6 500€
- Autofinancement : 400€
- **Participation de la Commune : 2 500€**

**Action I.2.8: Chantiers VVV (Ville, Vie, Vacances)** (action reconduite)

Ces chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires, notamment lors des vacances d'été dans les écoles (ex : nettoyage des salles de classe avant la rentrée de septembre, remise en peinture de locaux associatifs, de bancs des parcs municipaux ...). Ils sont effectués par des jeunes des Collonges et des Barolles ayant entre 16 et 18 ans, positionnés et encadrés « socialement » par la Maison de Quartier, le Centre Social et Culturel et encadrés « techniquement » par Saint-Genis-Emploi selon les besoins. Cette action comprend l'indemnisation des jeunes (Régie d'avances) et le matériel nécessaire (ex : peinture).

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **4 400€**

- => Indemnisation des jeunes : 3 000€
- => Matériel : 1 400€
- **Participation de la Commune : 4 400€**

**Action I.2.9: La Médiation** (Cofinancement CDV : action reconduite)

L'association AMELY accompagne les médiateurs sociaux bénévoles. L'objectif est de permettre la poursuite des permanences de médiations sur la commune, la supervision mensuelle, le recrutement et la formation de nouveaux médiateurs ainsi qu'une journée de formation continue.

Porteur de projet : **AMELY**

Coût prévisionnel : 6 300€

Participation attendue de l'État : 2 000€

- **Participation de la Commune : 4 300€ dont 2 300€ de mise à disposition de locaux**

**Action I.3.1: Soutien au développement social et culturel** (action reconduite)

Afin d'accompagner la sortie du quartier des Barolles du dispositif de la politique de la ville, la Commune financera les actions concourant au « mieux vivre ensemble » et dont certaines sont d'anciennes actions du CUCS ne bénéficiant plus d'un cofinancement de la politique de la ville : « Animation et parentalité », « Atelier sociolinguistique », « Cultures et culture »

Porteur de projet : **Centre Social et Culturel**

Coût prévisionnel : **2 714€**

- **Participation de la Commune : 2 714€**

**Action I.3.2 : Histoires vraies des Collonges** (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Cette nouvelle action culturelle propose de mettre en valeur le « vivre ensemble » à travers un travail de collecte et de partage de la mémoire individuelle des habitants du quartier sur des

histoires vécues.

Porteur de projet : **Commune**, « **La Mouche** »

Coût prévisionnel : **20 000€**

→ Participation attendue de l'État : 3 000€

→ Participation attendue de la Caisse des Dépôts et Consignations : 2 000€

→ **Participation de la Commune : 6 000€** (dont 3 000€ versés par l'État à la Commune et auxquels s'ajoutent 12 000€ de subvention de « La Mouche »)

### **Action I.3.3 : Mieux vivre ensemble dans la République** (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Suite aux événements de janvier 2015 à Paris, il s'agit de lutter contre toute forme d'intégrisme et d'obscurantisme et de remettre le « mieux vivre ensemble » au cœur de l'action. Il s'agira de permettre à tous de se rencontrer, débattre, s'informer pour avoir les clés de compréhension du monde qui nous entoure (médias notamment), à travers diverses actions : films, débats/échanges œcuméniques et sur les valeurs de la République, pique-nique citoyen, partenariat avec un caricaturiste et le collègue, visite d'Izieu et d'Auschwitz...

Porteur de projet : **Léo Lagrange Centre Est - Maison de Quartier des Collonges**

Coût prévisionnel : **15 000€**

→ Participation attendue de l'État : 5 000€

→ Participation attendue de la Région : 5 000€

→ **Participation de la Commune : 5 000€**

### **Action I.3.4 : Mise en place du Conseil Citoyen** (Cofinancement CDV : action nouvelle)

Un Conseil citoyen sera mis en place aux Collonges afin de soutenir la participation des habitants du QPV et les associer au pilotage du Contrat de Ville. Pour définir les modalités de constitution et de désignation des membres sur deux collèges (« habitants » et « associations, acteurs locaux ») tout en respectant la parité hommes/femmes, le recours à un prestataire garantira une plus grande rentabilité.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **10 000€**

→ Participation attendue de l'État : 5 000€

→ **Participation de la Commune : 10 000€** (dont 5 000€ versés par l'État à la Commune)

### **Poste I.4.1 : Chef de projet Contrat de Ville**

Le Chef de projet Contrat de Ville est responsable de la mise en œuvre de la politique de développement social et urbain, assure l'animation, le suivi administratif, technique et financier des différents dispositifs (Contrat de Ville, CLSPD) mis en place sur le territoire de la commune.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **44 608 €**

→ Participation attendue de l'État : 13 900€

→ Participation attendue de la Métropole : 14 869€

→ **Participation de la Commune : 44 608€** (dont 28 769€ de l'État et de la Métropole versés à la Ville)

### **Poste I.4.2: Gestionnaire administratif et financier**

L'agent, à mi-temps sur cette thématique, a en charge le secrétariat et assure le suivi des dossiers administratifs et financiers ainsi que le budget du service.

Porteur de projet : **Commune**

Coût prévisionnel : **14 057€**

→ Participation attendue de la Métropole : 3 514€

→ **Participation de la Commune : 14 057€** (dont 3 514€ de la Métropole versés à la Ville)

## **II- PROJETS D'INVESTISSEMENT**

Pour 2015, les projets urbains sont en cours de réalisation (construction de la MQC aux Collonges) ou en attente de validation (requalification du Mail des Barolles au sein de la PPI). Aussi la section « investissement » présente les actions proposées par les bailleurs au titre de la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité et répondant à l'axe du Contrat de Ville sur la mobilisation des politiques publiques.

### **Action II.1 : Sur-entretien des espaces extérieurs du Champlong** (Cofinancement CDV : action reconduite)

Grand Lyon Habitat fait appel à une entreprise d'insertion pour effectuer l'entretien des espaces extérieurs des Collonges et depuis 2004, son volume horaire hebdomadaire a été augmenté de 10h pour garantir un meilleur niveau de prestation quant à la propreté sur les sites sensibles (ex : arrière des commerces et espaces autour du Pôle de Services Publics)

Maître d'ouvrage : **Grand Lyon Habitat**

Coût prévisionnel : **38 796€**

- Participation attendue de la Région : 7 759€
- Participation attendue de la Métropole : 7 759€
- Grand Lyon Habitat (fonds propres et charges locatives) : 23 278€
- **Pas de coût pour la Commune**

### **Action II.2 : Sur-entretien des espaces extérieurs- Résidence « Orion »** (Cofinancement CDV : action reconduite)

Initiée en 2013, Alliade Habitat reconduit l'action de sur-entretien des espaces extérieurs sur sa résidence « Orion » aux Barolles. À ce titre, le bailleur fait appel à « Saint-Genis Emploi » pour positionner une personne en charge d'effectuer une prestation d'une heure par jour sur les espaces ciblés (parking-terrasse, parking APF, aire de jeux) en supplément de la prestation du gardien à mi-temps.

Maître d'ouvrage : **Alliade Habitat**

Coût prévisionnel : **22 375€**

- Participation attendue de la Métropole : 6 500€
- Alliade Habitat (fonds propres et charges locatives) : 15 875€
- **Pas de coût pour la Commune**



Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **DIRE** qu'au titre du **fonctionnement**, les subventions versées aux associations, par la commune, pour les actions suivantes seront imputées sur le compte 6574;

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Subventions à verser en 2015
Langue française, chargé de mission	I - 2.3	AFI	3 150 €
Mon image, ma voix	I - 2.4	Mission Locale	2 636 €
Appui à la création d'entreprise	I - 2.5	Graines de SOL	11 000 €
Cités Lab	I - 2.6	Graines de SOL	6 383 €
Informatique et insertion professionnelle	I - 2.7	OASIS	2 500 €
La Médiation	I - 2.9	AMELY	2 000 €
Soutien au développement social et culturel	I - 3.1	Centre Social et Culturel	2 714 €
Mieux vivre ensemble dans la République	I - 3.3	Léo Lagrange Centre Est - Maison de Quartier des Collonges	5 000 €

- **DIRE** que la participation de la Commune en **fonctionnement**, relative aux actions suivantes, sera imputée sur les comptes **6156 - 6188 - 6228** pour les participations à verser aux prestataires;

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Prestation à verser en 2015
Chantiers Insertion jeunes adultes	I - 2.1	Divers Partenaires	2 595 €
Rémunération des encadrants sur les chantiers	I - 2.2	Saint-Genis-Emploi	1 936 €
Chantiers VVV	I - 2.8	Selon le porteur	4 400 €
Histoires vraies des Collonges	I - 3.2	Associations porteuses	6 000 €
Mise en place du Conseil Citoyen	I - 3.4	Prestataire	10 000 €

- **SOLLICITER** auprès des partenaires les recettes des actions suivantes :

Libellé de l'Action	Numéro de l'Action	Porteurs du projet	Institution(s) sollicitée(s)	Montant
Histoires vraies des Collonges	I - 3.2	Commune	État	3 000 €
Mise en place du Conseil Citoyen	I - 3.4	Commune	État	5 000 €
Chef de Projet Contrat de Ville	I - 4.1	Commune	État	13 900 €
			La Métropole	14 869€
Gestionnaire administratif et financier	I - 4.2	Commune	La Métropole	3 514 €

- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents aux documents cadres du Contrat de Ville (contrat métropolitain, convention locale d'application) et du CLSPD (plan local de prévention de la délinquance);
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à verser aux divers porteurs de projets les subventions présentées dans les tableaux ci-dessus au titre des actions concernées;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les différentes subventions auprès des partenaires concernés;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les décisions nécessaires au versement des participations de la Ville aux diverses associations porteuses lorsque le porteur ou les sommes ne sont pas définis;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les conventions et documents afférents à cette délibération;
- **DIRE** que les subventions versées sont conditionnées à la réalisation de l'action décrite et qu'elles font l'objet d'un remboursement à la Ville au prorata de la non réalisation;
- **ADOPTER** la décision modificative n°1 ci-dessous au vu de la réalisation de l'action Conseil citoyen par un prestataire :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
520/ 6574/CUCS - Conseil citoyen	-10 000	
520/6188/CUCS - Conseil citoyen	10 000	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Après avoir entendu l'exposé de Madame Pascale ROTIVEL ,  
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ**

**Motion adoptée par 31 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 0**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,

**Le Maire,**

**Roland CRIMIER**



**Liste des élus ayant voté POUR**

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

**Liste des élus ayant voté CONTRE**

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

**Liste des élus s'étant ABSTENUS**

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.